

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion

12/02/2016

L'an deux mil seize, le douze, à 14 h 00, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Xavier TABOURNEL, Maire.

Présents : M. TABOURNEL Xavier, Maire Mmes : BEAULANDE Sabine, LOUF Marie-Christine, MARTIN Carole, MIOT Marie-Thérèse, RUZÉ Claudine, BARBAUX Marion, MM BIDAULT Philippe, FOLTIER Jean-Paul, LOUIS Charles-Henry, MARIDET Christian, LEGRAS Alain, Sanchez Laurent

Absents excusés: M. FÈVRE Gilles (pouvoir à mme Ruzé)

Absents : REDRON Laurence,

A été nommé(e) secrétaire : Mme Marion BARBAUX

- La séance est ouverte à 14 h 00.
- Monsieur le maire procède à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de conseil municipal peut donc se tenir.
- Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 03 décembre 2015. Aucune observation n'est constatée, celui-ci est adopté à l'unanimité.
- **DONNER ACTE DE DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le conseil municipal prend acte des décisions dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire, conformément à l'article L. 2122.23 du CGCT. Aucune décision n'a été prise

Ordre du jour :

I. d°120216_1: plan de financement prévisionnel pour l'amélioration des locaux : cantine, école, garderie (ERP)

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité des établissements recevant du public conformément à l'Ad'ap déposé en préfecture le 24 septembre 2015, il est nécessaire d'effectuer des travaux sur les bâtiments. La première phase retenue est, entre autre, le changement des portes de la garderie, de la cantine et de l'école, ce qui apportera également une amélioration énergétique.

Il propose, à cet effet, le plan de financement prévisionnel suivant :

- montant estimatif des travaux : 30 800 € H.T
- aide du conseil départemental 18 : 9 240 € soit 40 %
- aide de l'Etat (DETR) : 12 320 € soit 40 %
- aide du SDE 18 : 3 080 € soit 10 %
- financement par emprunt : 6 160 € soit 20 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan de financement présenté,
- SOLLICITE les différentes aides pour réaliser ces travaux,
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation, à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents nécessaires à la poursuite des opérations.

II. D°120216_2 : Plan de financement prévisionnel travaux assainissement station et réseau :

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal les résultats du diagnostic des réseaux d'assainissement, qui montrent la nécessité de réhabiliter les réseaux, de réaliser des travaux sur la station d'épuration et d'être assister par un maître d'œuvre pour ces opérations.

Le plan de financement prévisionnel correspondant est le suivant (montants hors taxes) :

DEPENSES		Montant HT	Montant TTC
A. Travaux Station épuration		45 000 €	54 000 €
B. Réhabilitation du réseau eaux usées		260 000 €	312 000 €
Total A		305 000 €	366 000 €
C. Dépenses diverses prestations de service	Etude sols	Réalisé	Réalisé
	Publicité liée à la consultation	2 000 €	2 392 €
Total B		2 000 €	2 392 €
D. Honoraires	Maîtrise d'œuvre	21 450 €	25 740 €
Total C		21 450 €	25 740 €
E. Imprévus (5%)	Total D	15 250 €	18 500 €
F. Provisions pour aléas économiques			
	Révision coût prévisionnel travaux (2%)	6 100 €	7 320 €
	Révision des honoraires (~2%)	500 €	600 €
Total E		6 600 €	7 920 €
Coût prévisionnel Total		350 300 €	420 360 €

RECETTES	Taux	Montant
<i>FINANCEURS</i>		
Agence de l'Eau	40 %	140 120 €
Préfecture – DETR soit 40 % de 328 850 € HT (montant hors honoraires)	37.55 %	131 540 €
Conseil départemental	2.45 %	8 580 €
Total	80 %	280 240 €
Emprunt	20 %	70 060 €
TOTAL	100%	350 300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan de financement présenté,
- SOLLICITE les différentes aides pour réaliser ces travaux,
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation, à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents nécessaires à la poursuite des opérations.

La séance est close à 14 h 16, l'ordre étant épuisé.